



MAIRIE  
DE

SAINT MARTIN L'ARS - 86350

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 9 janvier 2018

L'an deux mil dix-huit, le neuf janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin l'Ars, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Xavier DIOT, Maire.

**Présents** : MM. Xavier DIOT, Alison MCDONAGH, Patrick VIGNAUD, Annick BIGUET, François VIVION, Viviane BOIREAU, Noël VIVION, Armelle HATRY-CHATELAIN, Laurent CLÉMENT

**Absent** : MM. Nathalin CLEUET, Edmond BERNARD

**Pouvoir** : MM. Nathalin CLEUET pour Xavier DIOT, Edmond BERNARD pour Patrick VIGNAUD

**Secrétaire de séance** : Mme Armelle HATRY-CHATELAIN

<b>Date de convocation</b> : 2 janvier 2018	<b>Nombre de conseillers municipaux</b> :
	- en exercice : 11
<b>Date d'affichage</b> : 2 janvier 2018	- présents : 9
	- votants : 11

Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le compte rendu de la réunion précédente.

Les membres du Conseil Municipal présents approuvent le compte rendu.

### Délibérations

1. Restructuration des réseaux d'assainissement du bourg : résultat de l'appel d'offres
2. Ouverture d'une ligne de crédit concernant les travaux d'assainissement du bourg
3. Travaux d'investissement 2018 dans le cadre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux (DETR) : rénovation, partie basse, de la façade de la mairie

### Questions diverses

- Logement attenant à la mairie
- Cimetière
- Multiservices
- Restaurant
- U.S. Payroux
- Pèse lettre
- Comité des fêtes
- assurances

### **DELIBERATION 2018-01 : Restructuration des réseaux d'assainissement du bourg : résultat de l'appel d'offres**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport du maître d'œuvre Eaux de Vienne, présenté par M. Depalle, concernant l'analyse des offres pour les travaux de restructuration des réseaux d'assainissement du bourg.

Il précise que le résultat porte sur l'aspect technique pour 60% du montant et l'aspect financier pour 40%.

La proposition du maître d'œuvre est l'offre de l'entreprise Arlaud pour un montant de 136 016.59€ HT soit 163 219.91€ TTC.

Monsieur le Maire rappelle que la commune bénéficie de subventions de l'agence de l'eau Loire-Bretagne à hauteur de 60% et du département de la Vienne à hauteur de 10%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** :

9 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions

-**d'accepter** la proposition du maître d'œuvre pour l'entreprise Arlaud d'un montant de 136 016.59€ HT soit 163 219.91€ TTC

-**d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant aux travaux

### **DELIBERATION 2018-02 : Ouverture d'une ligne de trésorerie concernant les travaux de restructuration d'assainissement du bourg**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'au regard des finances de la commune et du montant de l'appel d'offres pour la restructuration des réseaux d'assainissement du bourg, il est nécessaire de recourir à l'ouverture d'une ligne de trésorerie. En effet, il faudra s'acquitter des factures correspondantes aux travaux avant de pouvoir prétendre aux versements des subventions accordées pour ce projet et de pouvoir récupérer la T.V.A.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

-**d'ouvrir** une ligne de trésorerie à hauteur de 180 000€

-**d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier

### **DELIBERATION 2018-03**

#### **Travaux d'investissement 2018 dans le cadre de la dotation des équipements des territoires ruraux (DETR) : rénovation de la façade de la mairie, partie basse**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune pourrait prétendre à une subvention correspondant à la dotation des équipements des territoires ruraux, dans le cadre la rénovation de la façade de la mairie dans sa partie basse.

L'entreprise SARL Baillargeat de Lathus, dont le devis pour le ravalement de toutes les façades de la mairie a été accepté par le Conseil municipal lors de sa réunion en date du 18 janvier 2016 par délibération n° 2016-07, a actualisé son devis pour ne prendre en compte que la partie basse des façades. Le montant des travaux s'élève à 12 812.80€ HT soit 15 375.36€ TTC.

Monsieur le Maire rappelle que les demandes de subventions au Conseil départemental et à l'ancienne Communauté de Communes du Montmorillonnais ont été accordées à hauteur de 25% du HT pour le premier (soit 3 203.20€) et 10% pour la seconde (soit 1 281.28€).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

-**d'autoriser** Monsieur le Maire à déposer un dossier dans le cadre de la DETR pour la rénovation de la façade de la mairie dans sa partie basse.

-**d'accorder** le plan de financement comme suit :

	Montant
DETR	3843.84€
Conseil Départemental	3 203.20€
Communauté de Communes du Montmorillonnais	1 281.28€
Autofinancement	7047.04€
<b>TOTAL TTC</b>	<b>15 375 .36€</b>

-**d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant aux travaux

## Questions diverses

### - Logement attenant à la mairie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que M. Michel Bonnet, ancien secrétaire de mairie, locataire du logement attenant à la mairie est décédé.

Il propose aux conseillers d'autoriser les enfants du locataire de libérer le logement au 31 janvier. Il n'y aura aucun frais d'occupation du logement à supporter jusqu'à ce terme par la famille.

Les membres du Conseil conviennent qu'à l'issue, des travaux de rénovation de l'appartement devront être envisagés.

### - Cimetière

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal d'une demande d'un administré pour l'achat d'une cave urne concernant l'inhumation d'une personne de sa famille mais résidant hors commune.

Il précise, à ce sujet, que le règlement du cimetière est en cours d'élaboration.

Avec 10 voix pour et 1 abstention

Après discussion, le Conseil Municipal donne son accord pour l'inhumation.

### - Multiservices

Concernant le projet de reprise de l'épicerie par M. Anthony Patrier, Monsieur le Maire rappelle qu'il n'est pas intéressé par le logement privé. En conséquence, il convient d'installer un nouveau système de chauffage pour la partie commerciale. Des devis ont été demandés à l'entreprise Beauchesne de Montmorillon et à l'entreprise Thromas de Confolens.

Le repreneur fixe son installation au mois de mars.

### - Restaurant

Monsieur le maire informe les conseillers municipaux que le matériel du restaurant a été vérifié par l'entreprise CMDM. Mais une semaine après, le réfrigérateur est tombé en panne. L'entreprise CMDM a prêté un nouveau réfrigérateur et a fourni un devis pour le remplacer d'un montant de 2560.50€ HT.

D'autres devis sont en cours.

### - U.S. Payroux

Il est rappelé que l'association de football L'union sportive de Payroux avait souhaité pouvoir disposer du stade de Saint Martin L'Ars pour des entrainements nocturnes. Des devis ont été demandés pour la révision des réseaux électriques, le changement du chauffe-eau, des convecteurs électriques dans les vestiaires, la mise aux normes de l'éclairage du stade. Des devis des entreprises Beauchesne de Montmorillon et Thromas de Confolens sont parvenus en mairie et portent l'investissement financier au-delà de 11 000€.

Par 10 voix pour et 1 abstention, les conseillers ne souhaitent pas donner suite à ce projet.

### - Pèse lettre

L'idée de réhabiliter l'ancienne bascule située rue des épis et lui trouver une autre vocation a fait son chemin. Une micro bibliothèque devrait y voir le jour, ouverte à tous, tout le temps.

Un devis de l'entreprise Degorces a été reçu. Il concerne le changement de la porte, de la fenêtre et la pose d'étagères pour un montant de 2 300€ TTC.

D'autres devis sont en attente.

### - Comité des fêtes

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le comité des fêtes a fait un don de 150€ à la commune en remerciement de l'utilisation de la photocopieuse pour leurs diverses manifestations.

Le conseil municipal remercie sa présidente Renée Vivion et les bénévoles.

- Assurances

Monsieur le Maire rappelle que les contrats d'assurance ont été renégociés. M.M.A, MAIF et Mutuelle de Poitiers ont été sollicités.

C'est la MAIF qui assurera en 2018 les bâtiments communaux et les véhicules. Elle prendra aussi en charge la responsabilité civile, la protection juridique, la protection fonctionnelle des agents et des élus pour un montant total des assurances de 4 827.30€.

Fin de la réunion 23h30